

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DR1 SOLID INHIBITOR

selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

RUBRIQUE 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:	DR1 Solid Inhibitor
Numéro d'enregistrement:	Mélange
UFI:	W220-Y02V-5008-PXFK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit:	PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Emploi de la substance / de la préparation:	Traitement de l'eau
Utilisations déconseillées:	Les procédés impliquant une chaleur extrême sont déconseillés. Toute utilisation comportant un risque de contact direct avec les yeux/la peau où les travailleurs sont exposés sans équipement de protection individuelle (EPI) adéquat. Toute utilisation impliquant la formation d'aérosols ou le dégagement de vapeurs en excès de la VME assignée où les travailleurs sont exposés sans EPR approprié. Procédés dans lesquels les travailleuses susceptibles d'être enceintes ou d'allaiter peuvent potentiellement entrer en contact direct avec le produit non dilué. Le produit est destiné exclusivement à un usage industriel et professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DosaFil Residential Technologies Limited
Unit 2, Britonwood Trading Estate
Abercrombie Road
Knowsley, L33 7YN
Tel: 0345 605 0405
Email: sds@dosafil.co.uk

Producteur/Fournisseur:

RBM S.p.A.
Via Industriale 23
25060 San Giovanni Polaveno (Brescia), Italy
Tel. +39 030 2537211 fax +39 030 2531799, info@rbm.eu - www.rbm.eu

Service chargé des renseignements:

Département de la sécurité des produits.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

DR1 SOLID INHIBITOR

RUBRIQUE 2 | Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

danger pour la santé

Repr. 1B

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: GHS07, GHS08

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux borax décahydrate

déterminants pour l'étiquetage: Dérivé de triazole, neutralisé*

Mentions de danger: H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P263

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

DR1 SOLID INHIBITOR

	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P391	Recueillir le produit répandu.
Indications complémentaires:	EUH208	EUH208 Contient Ester d'acide phosphonique, neutralisé*. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.

RUBRIQUE 3 | Composition/informations sur les composants

3.1. Mélanges

Description:	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
---------------------	--

COMPOSANTS DANGEREUX:		
CAS: 7631-95-0 EINECS: 231-551-7 Reg.nr.: 01-2119489495-21-XXXX	Molybdate de sodium Numéro CAS alternatif: 10102-40-6 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10 – 25%
	Dérivé de triazole, neutralisé* ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10%
CAS: 71050-62-9 Numéro CE: 615-245-4	Acide phosphino-carboxylique (PCA) ⚠ Met. Corr.1, H290; Aquatic Chronic 3, H412	2,5 – 10%
CAS: 1303-96-4 EINECS: 215-540-4 Reg.nr.: 01-2119490790-32-XXXX	borax décahydrate ⚠ Repr. 1B, H360FD; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5 – < 10%
CAS: 64665-57-2 EINECS: 265-004-9 Reg.nr.: 01-2119980062-42-XXXX	4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1 – < 2,5%
	Base inorganique, neutralisée* ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1 – 2,5%
	Ester d'acide phosphonique, neutralisé* ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1 – < 1%

SVHC:	
1303-96-4	borax décahydrate

Indications complémentaires:	*Equilibre des paires ioniques conformément à l'annexe V de REACH, 4. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 4 | Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation:	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

DR1 SOLID INHIBITOR

Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Vérifiez si vous avez des lentilles de contact et retirez-les. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements ; demander immédiatement une aide médicale. Si les vomissements surviennent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter toute aspiration.
Indications destinées au médecin:	Traiter de manière symptomatique et en apportant un soutien.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 | Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Fumée d'oxyde métallique toxique
Composés de bore
Oxydes de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale.
Autres indications:	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6 | Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.
Veiller à une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous sa forme non diluée.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

DR1 SOLID INHIBITOR

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 | Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct (contact avec la peau/les yeux, ingestion et/ou inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit sous sa forme non diluée.

Préventions des incendies et des explosions:	Aucune mesure particulière n'est requise.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:	Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Ne pas stocker dans des récipients en aluminium, galvanisés ou en cuivre.
--	---

Indications concernant le stockage commun:	Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
---	---

Autres indications sur les conditions de stockage:	Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
---	---

Classe de stockage:	6.1 C
----------------------------	-------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 | Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7631-95-0 Molybdate de sodium

VLEP	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ Valeur à long terme: 5 mg/m ³ en Mo
------	--

1303-96-4 borax décahydrate

VLEP	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ R1B
------	---

DR1 SOLID INHIBITOR

DNEL		
80584-91-4 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)trihexanoic acid		
Oral	DNEL Long-term systemic effects	5 mg/kg bw/day (population générale)
	DNEL Short-term systemic effects	50 mg/kg bw/day (population générale)
Dermique	DNEL Long-term systemic effects	5 mg/kg bw/day (population générale)
		10 mg/kg bw/day (travailleur)
	DNEL Short-term systemic effects	20 mg/kg bw/day (population générale)
		40 mg/kg bw/day (travailleur)
	DNEL Short-term local effects	450 µg/kg bw/day (population générale)
		900 µg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	DNEL Long-term systemic effects	17,4 mg/m ³ (population générale)
		70,5 mg/m ³ (travailleur)
	DNEL Short-term systemic effects	174 mg/m ³ (population générale)
		705,2 mg/m ³ (travailleur)

7631-95-0 Molybdate de sodium		
Oral	DNEL Long-term systemic effects	7,3 mg/kg bw/day (population générale)
Inhalatoire	DNEL Long-term systemic effects	7,15 mg/m ³ (population générale)
		23,97 mg/m ³ (travailleur)

64665-57-2 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium		
Oral	DNEL Long-term systemic effects	10 µg/kg bw/day (population générale)
	DNEL Short-term systemic effects	540 µg/kg bw/day (population générale)
Dermique	DNEL Long-term systemic effects	10 µg/kg bw/day (population générale)
		300 µg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	DNEL Long-term systemic effects	350 µg/m ³ (population générale)
		8.800 µg/m ³ (travailleur)

PNEC	
80584-91-4 6,6',6''-(1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriimino)trihexanoic acid	
PNEC Freshwater	3,3 mg/L
PNEC Freshwater - Intermittent releases	33 mg/L
PNEC Marine water	300 µg/L
PNEC Sewage Treatment Plant	12 mg/L
7631-95-0 Molybdate de sodium	
PNEC Freshwater	25,5 mg/L
PNEC Marine water	4,89 mg/L
PNEC Sewage Treatment Plant	46,6 mg/L
PNEC Sediment (freshwater)	45.500 mg/kg
PNEC Sediment (marine water)	5.080 mg/kg
PNEC Soil	21,2 mg/kg
64665-57-2 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium	
PNEC Freshwater	8 µg/L
PNEC Freshwater - Intermittent releases	85,8 – 86 µg/L
PNEC Marine water	8 µg/L
PNEC Marine Water - Intermittent releases	53 µg/L
PNEC Sediment (freshwater)	2,5 – 117 µg/kg
PNEC Sediment (marine water)	2,5 – 117 µg/kg
PNEC Soil	2,4 – 45 µg/kg

DR1 SOLID INHIBITOR

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Prenez note des limites d'exposition professionnelle attribuées.
Ne pas respirer la poussière.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veillez à ce que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité soient proches du poste de travail.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection.
Utilisez des gants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN374 (EU).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage:



Lunettes de protection étanches conformes à la norme EN166.

Protection du corps:



Vêtement de protection étanche.
La protection corporelle doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition possible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Mesures de gestion des risques:

Les opérateurs doivent recevoir des instructions adéquates.

RUBRIQUE 9 | Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique:

Solide

Couleur:

Brun clair

Odeur:

Douce

Seuil olfactif:

Non déterminé

DR1 SOLID INHIBITOR

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
ph à 20 °C:	7,5 (1%)
Viscosité	
Viscosité cinématique:	Non applicable
Dynamique:	Non applicable
Solubilité eau:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée
Densité relative:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Voir point 3

NOTE: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

9.2. Autres informations

Aspect:	
Forme:	Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles:	néant
Gaz inflammables:	néant
Aérosols:	néant
Gaz comburants:	néant
Gaz sous pression:	néant
Liquides inflammables:	néant
Matières solides inflammables:	néant
Substances et mélanges autoréactifs:	néant
Liquides pyrophoriques:	néant
Matières solides pyrophoriques:	néant

DR1 SOLID INHIBITOR

Matières et mélanges auto-échauffants:	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau:	néant
Liquides comburants:	néant
Matières solides comburantes:	néant
Peroxydes organiques:	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	néant
Explosibles désensibilisés:	néant

RUBRIQUE 10 | Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition si l'utilisation et le stockage sont conformes aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.
Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Oxydes phosphorés (par exemple: P2O5)
Composés de bore
Composés du molybdène
Oxyde métallique

RUBRIQUE 11 | Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	4.032,3 mg/kg
------	------	---------------

DR1 SOLID INHIBITOR

7 631-95-0 Molybdate de sodium		
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 3,92 mg/l (rat)
1303-96-4 borax décahydrate		
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 2,04 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:	VOIES D'EXPOSITION : Peut être absorbé dans le corps par inhalation et par ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucun des composants n'est compris.
--	-------------------------------------

RUBRIQUE 12 | Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:	
1303-96-4 borax décahydrate	
EC50 (96 h)	133 mg/l (Bacteria)

12.2. Persistance et dégradabilité

La partie organique du produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas censé être bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.

DR1 SOLID INHIBITOR

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Remarque:	Nocif pour les poissons.
Autres indications écologiques	Nocif pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant.
Indications générales:	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13 | Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Hiérarchie des contrôles recommandée :

- Minimiser les déchets ;
- Réutiliser s'ils ne sont pas contaminés ;
- Recycler, si possible ; ou
- élimination sûre (si tout le reste échoue).

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Contactez les entreprises de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Un produit usagé, dégradé ou contaminé peut être classé comme déchet dangereux. Toute personne qui classe les déchets dangereux et détermine leur sort doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

Catalogue européen des déchets:

Les numéros de clés de déchets conformément au catalogue européen des déchets (CED) sont définis en fonction de l'origine. Étant donné que ce produit est utilisé dans plusieurs industries, aucune clé de déchets ne peut être fournie par le fournisseur. Le numéro de la clé de gestion des déchets doit être déterminé en accord avec votre partenaire d'élimination des déchets ou l'autorité responsable.

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les conteneurs, même ceux qui sont "vides", peuvent contenir des résidus qui peuvent développer des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés. Ne coupez pas, ne percez pas, ne meulez pas, ne soudez pas et n'effectuez pas d'opérations similaires sur ou près des conteneurs vides.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14 | Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

DR1 SOLID INHIBITOR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport: Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15 | Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 30

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

DR1 SOLID INHIBITOR

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

1303-96-4 borax décahydrate

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 | Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits.

Date de la version précédente: 17.10.2023

Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL:	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC:	Substances of Very High Concern
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
ATE:	Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Révision:
15.03.2024

NUMÉRO DE VERSION 5
Remplace la version 4

Date d'impression:
15.03.2024

DR1 SOLID INHIBITOR

Met. Corr.1:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4:	Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B:	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2:	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1B:	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 1B:	Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
Repr. 2:	Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 2:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2:	Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3:	Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**